

29 SEP. 2017



Révision des Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAUP) et création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
(Séance du Conseil Municipal du 17 juin 2016)

Bilan de la concertation

Préalablement à l'arrêt du projet de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) par le conseil municipal, il convient de tirer le bilan de la concertation, conformément à l'article L103-3 du code de l'urbanisme.

Rappel

La délibération n°2013.15 en date du 25/04/2016 prescrivant la révision des ZPPAUP et la création d'une AVAP sur la commune de Provins a défini les modalités de la concertation suivante :

- Mise à l'étude et transformation de la Z.P.P.A.U.P. en A.V.A.P. ; Constitution de la Commission Locale de l'AVAP et demande de la Commission Locale de l'A.V.A.P. et demande de subvention.

La délibération n° 2015.33 en date du 19 juin 2015 prescrivant :

- Constitution de la Commission Locale

La concertation réalisée

Conformément aux modalités de concertation définies dans la délibération n°2013.15, la commune a réalisé :

- L'affichage de la délibération n°2013.15 du Conseil Municipal prescrivant la révision
- La tenue de deux réunions avec la commission locale de l'AVAP :
 - Le 3 novembre 2015 sur le diagnostic et les propositions d'orientations
 - Le 1^{er} avril 2016 sur le règlement et le zonage
- La tenue de deux réunions publiques avec la population :
 - Le 25 novembre 2015 à 19h, sur le diagnostic et les propositions d'orientations.
- Une information au public par voie électronique sur les panneaux d'information lumineux de la Ville), par voie de presse traditionnelle (annonces dans le Parisien et le Pays Briard) par voie d'affichage sur les panneaux administratifs municipaux (8 lieux) soit :
 - 1^{ère} parution :
 - Le Parisien n° 22136 du lundi 09 novembre 2015
 - Le Pays Briard du mardi 10 novembre 2015
 - 2^{ème} parution :
 - Le Parisien n° 22147 du samedi 21 novembre 2015
 - Le Pays Briard du vendredi 20 novembre 2015
 - Affichage de l'avis de la réunion publique sur les différents lieux d'affichage municipaux (Total : 8 lieux) du 09 novembre au 2 décembre 2015.
 - Les panneaux d'information lumineux.

- Le 13 mai 2016 à 19h, sur le règlement et le zonage
- 1^{ère} parution :
- Le Parisien n°22279 du samedi 23 avril 2016
 - Le Pays Briard du vendredi 22 avril 2016
- 2^{ème} parution :
- Le Parisien n° 22291 du samedi 07 mai 2016
 - Le Pays Briard du vendredi 06 mai 2016
 - Affichage de l'avis de la réunion publique sur les différents lieux d'affichage municipaux (Total : 8 lieux) du 25 avril au 23 mai 2016.
 - Les panneaux d'information lumineux.

Observations émises lors des réunions publiques

Réunion publique n° 1 du 25 novembre 2015

Une proposition a été faite et intégrée à l'AVAP, il s'agit de :

Il est remarqué que les constructions (hôpital, lycée) sur le plateau au sud-est de la ville cachent la silhouette de la ville haute lorsqu'on arrive de Chalautre-la-petite.

Par contre depuis Provins, la vue vers le sud-est serait améliorée si la crête boisée existante au nord était prolongée et venait filtrer la vue des masses bâties de l'hôpital.

Il s'agit de conserver et de développer une continuité végétale sur le haut du plateau

Le périmètre de l'AVAP a été prolongé pour inclure la crête boisée et ainsi protéger et renforcer les boisements existants afin d'obtenir à terme un filtre végétal.

Le public a été informé de la mise en œuvre de l'étude suivante :

Une étude déterminant les secteurs sensibles visibles depuis la Tour César et susceptibles d'être concernés par des projets d'éoliennes va être menée et intégrée à l'AVAP.

Il s'agit de démontrer qu'autour de Provins il convient de prendre en compte un périmètre de protection des vues dont la pertinence sera déterminée par rapport à la réalité du terrain (topographie, masques boisés pérennes etc...), il est pressenti que celui-ci pourrait s'étendre à plus de 20 km dans certaines directions.

Cette étude a été menée et intégrée au dossier d'AVAP.

Réunion publique n° 2 du 13 mai 2016

Aucune observation n'a été faite.

Bilan de la concertation

L'ensemble des mesures de publicité a été respectée au cours des différentes réunions. Toute personne concernée a pu s'informer et s'exprimer dans le cadre de la procédure.

Il est rappelé que le projet d'AVAP sera soumis par la suite à une enquête publique, ce qui permettra aux habitants et usagers de formuler les observations qu'ils jugeront nécessaires.

Cette démarche de concertation a permis à la municipalité de Provins d'adapter le projet de création de l'AVAP aux attentes de la population.

Ce bilan favorable met fin à la phase de concertation.